

Je ne me plains pas de ce que ces hommes habitent ici plutôt que là, mais de ce qu'il en coûte au pays sept ou huit mille dollars pour des frais de voyage que l'on pourrait éviter. Je ne me plains pas de ce qu'ils habitent un comté où leurs connaissances plus grandes leur vaut d'être nommés. Je suis fier de ce que ce comté ait pu produire un pareil nombre d'inspecteurs; mais, une fois la nomination faite, on devrait les répartir dans la province, afin que l'on n'ait pas à dépenser en frais de voyage une somme aussi considérable.

L'hon. M. TOLMIE: Il y a certainement avantage à ce que les inspecteurs soient établis dans les comtés où se fera le gros de la besogne, puisque, vivant chez lui, un inspecteur nous évitera les dépenses d'hôtels. Je suis certes bien aise que l'honorable député ait appelé mon attention sur cette affaire, mais je dois lui dire que la loi du service civil ne permet pas au ministre de nommer la personne de son choix.

M. DUFF: Je n'ai pas voulu dire que le ministre dût nommer l'inspecteur, mais désigner le comté où il a besoin de ses services.

L'hon. M. TOLMIE: Les examens de concours du service civil sont ouverts à tous dans le pays, et je crois comprendre que les hommes sont nommés selon qu'ils figurent dans les examens. Cependant, je me souviendrai de ce qu'ont dit l'honorable député et les autres qui ont exprimé leurs vues sur le même sujet, et je verrai s'il n'y a pas moyen de disperser quelques-uns de ces groupes.

M. ROBB: Ce que dit l'honorable ministre au sujet des nominations est sans doute le cas, mais le ministère de l'Agricuture doit certainement avoir le droit de décider où demeurera l'inspecteur, quel qu'il soit, économisant ainsi une somme qui serait plus utilement employée qu'à voyager en chemin de fer.

L'hon. M. TOLMIE: Tout le travail de la culture des fruits se limite à deux comtés.

M. McKENZIE: Il me semble que les fonctionnaires voyagent trop dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et que l'on y nomme trop d'inspecteurs. Il y en a douze ou quatorze, et il n'y a que dix-huit comtés dans la province. J'ai compris que le ministre avait dit qu'ils demeurent tous dans le même comté. Il me semble très peu pratique de les grouper ainsi. Il ne peut y

avoir de l'ouvrage pour tous dans cet endroit.

M. DAVIDSON: L'honorable député fait-il allusion aux inspecteurs de pommes ou à d'autres fonctionnaires?

M. McKENZIE: On m'informe que ces inspecteurs voyagent pour savoir s'il y a là quelque mouche. Je ne sais si mon honorable ami de Digby et Annapolis (M. Davidson) sent la mouche lui remonter l'épine dorsale, mais à le voir se lever, nous le croirions. Peut-être sait-il tout particulièrement quels sont ces hommes, et où sont ces mouches qu'ils chassent tout le temps. A mon point de vue, s'il y a du travail à faire dans toutes les provinces, ces douze ou quatorze inspecteurs ne devraient pas tous être dans le même endroit, mais ils devraient être dispersés dans les différentes parties de la province à une distance convenable de leur travail. On pourrait alors les consulter plus facilement, et il n'y aurait pas de dépenses à faire pour voyager d'un bout à l'autre de la province. Je comprends très bien que le ministre ne puisse rien faire concernant les nominations, si celles-ci sont faites d'après des examens de concours où tous sont admis, mais il devrait certainement pouvoir dire où devront demeurer ces fonctionnaires, afin de rendre les meilleurs services possibles au pays et éviter des dépenses inutiles.

M. DAVIDSON: Je crois qu'il y a malentendu dans les idées de mes honorables amis à ce sujet. Je ne doute pas que tous seront de mon avis, que si la commission du service civil doit nommer des inspecteurs de pommes, elle devra choisir des cultivateurs de pommes qui s'y connaissent, des experts. Il est assez naturel aussi de croire que ces hommes devraient demeurer là où se trouve le travail à faire. Il est de fait avéré, et tous les honorables députés de l'autre côté qui ont parlé et qui viennent de la Nouvelle-Ecosse le savent très bien, qu'il n'y a pour ainsi dire que trois comtés dans la Nouvelle-Ecosse où il y a des fruits. Ce sont les comtés de Hants, King et, le plus important de tous, celui d'Annapolis. C'est là, pour ainsi dire, toute la région de fruits de la province. Il y a quelques pommes sauvages qui croissent dans le comté de Lunenburg, mais, de fait, probablement 95 pour 100 des pommes de la Nouvelle-Ecosse viennent des trois comtés que j'ai nommés. Les inspecteurs sont divisés à peu près également dans chaque comté. Ils sont moins nombreux dans le comté de Hants, parce que les pommes y